



## Connaître les concours de la fonction publique de la documentation

Pour devenir bibliothécaire, documentaliste ou archiviste en lecture publique, dans les centres d'archives territoriaux, dans l'enseignement supérieur ou auprès des centres de documentation des établissements de recherche, il faut réussir un concours d'entrée dans la fonction publique. Deux autres fiches pratiques existent sur les concours de la fonction publique pour les [bibliothèques](#) et les [archives](#).

L'accès aux concours externes est restreint (entre autres conditions) par le niveau d'étude : les concours de catégorie C sont accessibles à partir des diplômes de niveau V (BEP-CAP), ceux de catégorie B à bac ou bac+2, et ceux de catégorie A à bac+3.

L'accès aux concours internes nécessite de pouvoir justifier de 4 années de service public. Pour plus d'informations sur les accès aux concours, consulter la brochure du Centre de documentation sur les métiers du livre de Paris intitulée [Les concours des bibliothèques](#). Elle est mise à jour et publiée chaque année.

### 1. Les concours de la fonction publique d'État (FPE) et assimilés

Les concours ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) sont subdivisés en huit branches d'activité professionnelle (BAP), qui correspondent à des métiers différents. Ces métiers sont définis par un référentiel des emplois types, [Referens](#).

Chaque BAP comprend les mêmes corps, correspondant à des grades (et des diplômes) différents : adjoint technique, technicien, assistant-ingénieur, ingénieur d'études, ingénieur de recherche

[La BAP F \(Information, Documentation, Culture, Communication, Édition, TICE\)](#) regroupe les métiers de la documentation répartis en plusieurs familles, dont : « Information scientifique et technique, collections patrimoniales ».

Les lauréats des concours sont affectés à divers établissements : établissements d'enseignement supérieur ou sous tutelle de l'Éducation nationale, ou grands établissements (Collège et Institut de France, CNAM, Muséum d'histoire naturelle, Observatoire de Paris).

Les concours ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) sont des concours propres aux [Établissements publics à caractère scientifique et technologique \(EPST\)](#).

Leur fonctionnement est sensiblement le même que celui des ITRF : mêmes corps, mêmes rémunérations, mêmes conditions de recrutement, même BAP. La différence réside dans le mode de recrutement : ce sont les organismes de recherche eux-mêmes qui organisent leurs concours. Les principaux établissements concernés sont : le [Centre national de la recherche scientifique \(CNRS\)](#), l'[Institut national de la recherche agronomique \(INRA\)](#), l'[Institut national de la santé et de la recherche médicale \(INSERM\)](#) et l'[Institut national de recherche en informatique et en automatique \(INRIA\)](#). Les inscriptions se font directement auprès de ces organismes.

Les concours de secrétaires de documentation (catégorie B) et de chargés d'études documentaires (catégorie A) sont organisés par deux ministères et par la Ville de Paris :

- Les concours de [chargé d'études documentaires](#) et de [secrétaire de documentation](#), pour les ministères de la Culture et de la Communication (MCC) et de l'Éducation nationale (MEN), sont organisés par [le MCC](#). Ils exercent leurs fonctions principalement aux Archives nationales, dans les services d'Archives départementales, et dans les services du MEN.
- Les concours de [chargé d'études documentaires](#) pour les autres ministères, sont organisés par [le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie](#) (MEDDE).
- [Les concours de la Ville de Paris](#) permettent d'accéder aux postes de chargé d'études documentaires et de secrétaire de documentation pour la Ville de Paris.

Le concours de professeur documentaliste est organisé par le [MEN](#).

Les professeurs documentalistes appartiennent au corps des enseignants et exercent dans les centres de documentation et d'information (CDI) des établissements scolaires. Le concours externe regroupe CAPES et CAFEP : [Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des établissements publics et privés du second degré](#).

### 2. Les concours de la fonction publique territoriale (FPT)

Les concours territoriaux sont organisés par les [centres de gestion de la FPT](#), à l'exception du concours de conservateur organisé par le [Centre national de la FPT \(CNFPT\)](#). Ils permettent de travailler en centre de



documentation au sein de collectivités territoriales telle que les communes, regroupements intercommunaux, départements, et régions.

Les métiers de la documentation font partie de la filière culturelle qui comprend aussi les métiers de l'enseignement artistique. On y retrouve les cadres d'emploi suivants : adjoint territorial du patrimoine (catégorie C), assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), bibliothécaire territorial, conservateur territorial de bibliothèques (catégorie A).

Le statut d'adjoint territorial du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe est accessible par recrutement direct.

Les statuts accessibles par concours sont : adjoint territorial du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe, assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assistant territorial de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe, bibliothécaire, conservateur.

Les concours de catégorie C et B bénéficient d'un « troisième concours », outre les concours externes et internes. Les conditions d'accès à ces concours sont de pouvoir « justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association » dans des domaines relatifs au concours visé.

Les lauréats des concours sont inscrits sur une liste d'aptitude dont la valeur est nationale, pendant une durée maximale de trois ans (un an renouvelable deux fois sur demande) : à charge de ces inscrits de se faire recruter par une collectivité durant cette période, au risque de perdre le bénéfice du concours. Les conservateurs territoriaux des bibliothèques, qui suivent la même formation que les conservateurs d'État auprès de l'enssib, doivent se faire recruter sur un poste à l'issue de leur formation.

À noter : À l'exception des concours de catégorie A qui sont spécifiques pour les archives, les cadres d'emplois de la FPT décrits ci-dessus (et les concours pour y accéder) sont communs aux bibliothèques, à la documentation, aux archives, et aux musées. Les agents y sont affectés en fonction de leur formation.

### 3. Les concours de la fonction publique hospitalière (FPH)

Les concours de recrutement de la FPH sont organisés directement par les établissements hospitaliers publics pour les catégories C et B, et par le [Centre national de gestion des Praticiens hospitaliers et des Personnels de direction de la FPH \(CNG\)](#) pour la catégorie A. Ces concours permettent d'obtenir indifféremment des postes essentiellement en bibliothèque, en documentation ou en archives au sein des établissements hospitaliers ou dépendant de la FPH.

Il existe quatre corps susceptibles d'être affectés en documentation : adjoint administratif (catégorie C), adjoint des cadres, technicien supérieur (catégorie B), attaché d'administration hospitalière (catégorie A), qui correspondent à des niveaux de responsabilité et de rémunération différents.

Le statut d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe est accessible sans concours, réservé aux contractuels de la fonction publique remplissant des conditions spécifiques d'ancienneté de service.

Les statuts accessibles par concours sont : adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, adjoint des cadres, technicien supérieur, attaché d'administration hospitalière.

Outre les concours externe et interne, le concours d'attaché d'administration hospitalière est aussi ouvert, via un troisième concours, aux personnes qui « justifient de l'exercice, durant au moins cinq années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association » dans des domaines relatifs au concours visé.

La réussite d'un concours permet l'inscription sur une liste d'admission, puis l'affectation sur un poste. Les attachés d'administration hospitalière doivent suivre une formation pré-recrutement de 12 mois auprès de [l'École des hautes études en santé publique \(EHESP\)](#). Puis ils prennent leurs fonctions dans les établissements où ils sont affectés.

#### Liens

[Autres fiches pratiques sur les emplois en bibliothèque, en documentation et dans les archives](#)

#### Répertoires des métiers et fiches métiers

[Fiches cadres d'emploi de la filière culturelle](#) de la fonction publique territoriale, la Gazette des Communes, 2011-2012.



[Les métiers du patrimoine, des musées et des archives](#), C. Petillon, emploipublic.fr, 21 février 2012.  
[REFérentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'ENseignement Supérieur \(REFERENS\)](#), MESR et MEN.  
[Répertoire des métiers du CNFPT](#) : Bibliothèques et centres documentaires  
[Guide des métiers territoriaux](#), FPT, 2009, (pages 222 à 225).  
[Les référentiels métiers](#), pôle thématique des Métiers des bibliothèques et de la documentation, enssib, 2013.  
[Le répertoire des métiers de la FPH](#), MASS.  
[Référentiel des métiers de la documentation, des bibliothèques et des archives dans la fonction publique hospitalière](#), ASCODOCPSY-réseau documentaire en santé mentale, 2005.

**Concours : inscription et préparation**  
[Concours de la fonction publique](#), la Gazette des communes : calendrier des concours  
[Concours des centres de gestion de la FPT](#), FNCDG : calendrier des concours  
[Concours de la Ville de Paris](#) : calendrier, inscriptions, résultats des concours  
[Concours et recrutement I.T.R.F.](#), MESR : calendrier, préparation, inscriptions, résultats et annales des concours  
[Concours d'ingénieur d'études et BAP](#), MESR  
[Concours du MCC](#) : calendrier, inscriptions, et résultats des concours  
[Concours du MEDDE](#) : calendrier, inscriptions, résultats et annales des concours  
[Concours du MEN](#) : calendrier, inscriptions, résultats et annales des concours  
[Concours national d'Attaché d'administration hospitalière](#), CNG : calendrier, inscriptions, résultats des concours  
[Les concours des bibliothèques](#), Centre de documentation sur les métiers du livre de Paris, 2013.  
[Se préparer aux concours des bibliothèques](#), Gabrielle Billoud et al., fiche pratique de l'enssib, 7 janvier 2014.

**Trouver un emploi**  
voir les fiches pratiques [Travailler en bibliothèque ou en documentation](#).  
[Être recruté dans la fonction publique](#), Le Portail de la fonction publique, 2013

Fiche créée par Christelle di Pietro, le 13 octobre 2009  
Revue et augmentée par Amandine Jacquet, le 18 février 2014